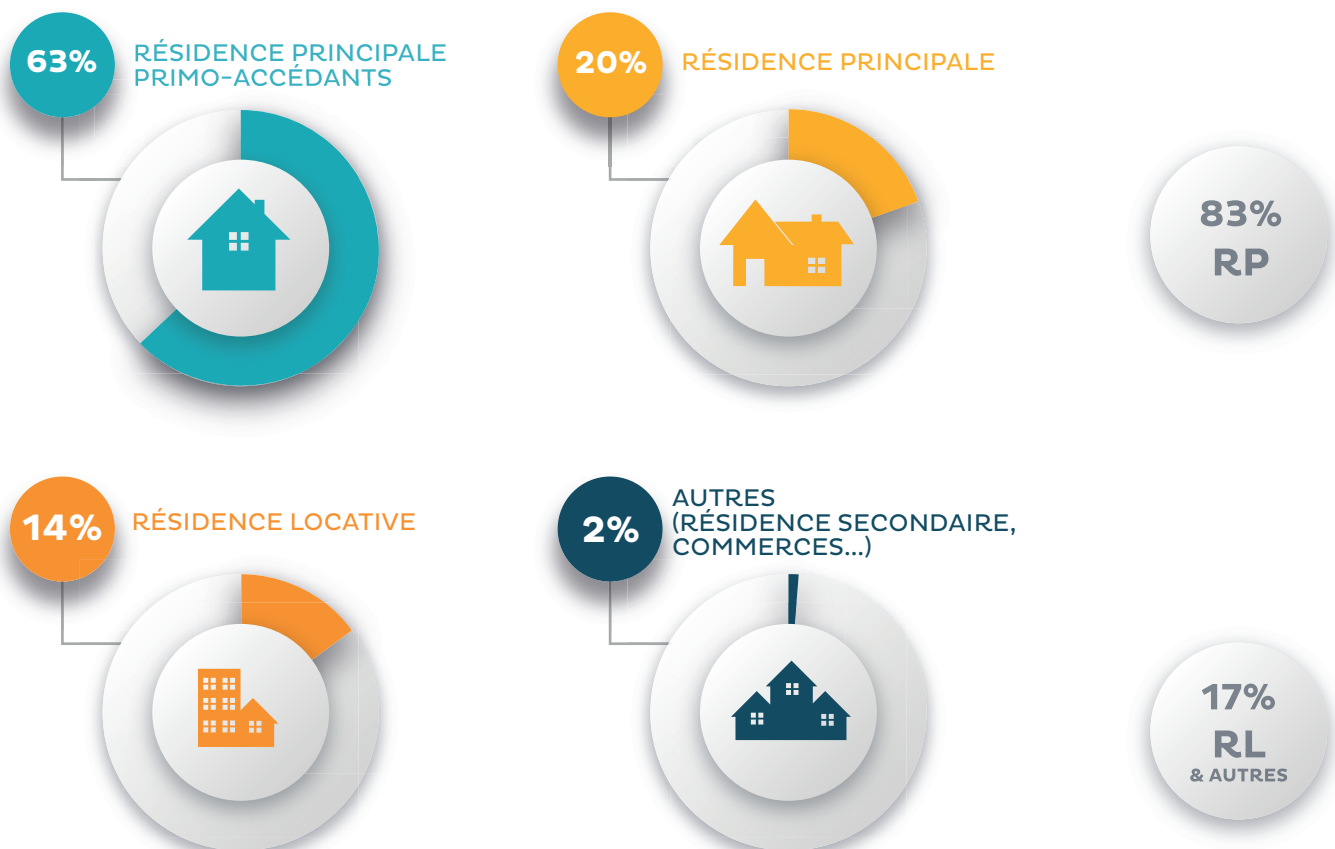


## • • • BAISSÉ DE LA PART DE PRIMO-ACCÉDANTS • • •

En novembre, avec 63%, la part des primo-accédants dans la clientèle CAFPI a chuté par rapport à octobre (69%). Les effets du resserrement des critères bancaires imposé par le HCSF se font de plus en plus ressentir sur cette clientèle, la plus modeste, qui baisse de près de 10% dans la production CAFPI.

## • • • RÉPARTITION DES ACQUÉREURS • • •



# PROFILS DES EMPRUNTEURS



## PRIMO-ACCÉDANTS

En novembre, l'emprunt moyen des primo-accédants poursuit sa hausse par rapport au mois précédent. En novembre le montant moyen emprunté était de 222 100 € sur 279 mois pour un effort consenti de 5,65 années de revenus, alors qu'en octobre les primo-accédants empruntaient en moyenne 221 100 € sur 284 mois, pour un effort consenti de 5,62 années de revenus.



## ACCÉDANTS

Du côté des autres accédants on observe une baisse importante du montant moyen de l'emprunt à 370 400 € sur 268 mois pour un effort consenti de 6,47 années de revenus en novembre, contre 393 100 € sur 261 mois en octobre pour un effort consenti de 6,75 années de revenus.

222 100 €

EMPRUNT

370 400 €

5,65 années de revenus

ACQUISITION

6,47 années de revenus

87,3%

ACHAT DANS L'ANCIEN

87,2%

## MONTANT ET DURÉE DES EMPRUNTS



## PRIMO-ACCÉDANTS

221 100 € / 284 MOIS

OCTOBRE

222 100 € / 279 MOIS

NOVEMBRE



## ACCÉDANTS

OCTOBRE

393 100 € / 261 MOIS

NOVEMBRE

370 400 € / 268 MOIS

LE MONTANT MOYEN DU CRÉDIT CHEZ LES PRIMO-ACCÉDANTS AUGMENTE AVEC **222 100 €** SUR 279 MOIS.

IL AUGMENTE ÉGALEMENT CHEZ LES ACCÉDANTS AVEC **370 400 €** SUR 268 MOIS.

# ACQUISITION EN ANNÉES DE REVENUS

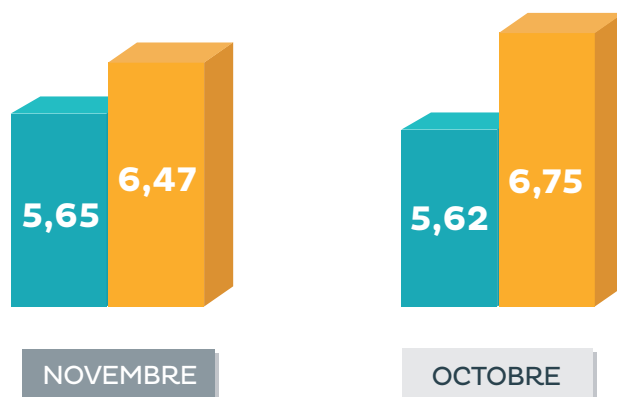
## LES CHIFFRES DU MOIS DE NOVEMBRE



Le prix du bien représente **5,65 années** de revenus pour un primo-accédant.



Pour un accédant, le prix du bien représente **6,47 années** de revenus.



## ACQUISITION DANS L'ANCIEN



### PRIMO-ACCÉDANTS

79,0%

SEPTEMBRE

87,3%

OCTOBRE



### ACCÉDANTS

SEPTEMBRE

88,6%

OCTOBRE

87,2%

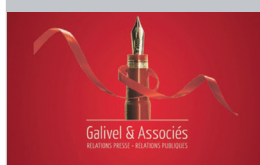
UNE AMÉLIORATION DES ACQUISITIONS EST À CONSTATER CHEZ LES PRIMO-ACCÉDANTS AVEC **87,3 %**.

DU CÔTÉ DES ACCÉDANTS, ON NOTE UNE DIMINUTION AVEC **87,2%**.

### CAFPI EN BREF :

CAFPI est le leader du marché des courtiers en crédits. Il est totalement indépendant, aucun groupe bancaire ne figurant dans son capital. Avec un effectif de 1.500 personnes, CAFPI est présent, via ses 230 agences en propre, dans toute la France, au Portugal et au Maroc pour accompagner ses clients dans toutes les étapes de leur projet immobilier. En 2019, CAFPI a finalisé 40 000 dossiers, pour près de 9 milliards d'euros de crédits signés. Le métier de courtage en prêts immobiliers est toujours en plein essor puisque 40 % des crédits en France se font via un courtier. Grâce à ses volumes, CAFPI obtient des 130 banques et assureurs partenaires avec lesquelles il travaille en permanence des conditions particulièrement avantageuses dont il fait bénéficier directement ses clients. CAFPI est l'expert de tous les crédits avec ses offres de crédits immobilier, de regroupement de crédits, de crédits à l'international, de crédits professionnels et d'assurances emprunteur en ligne sur [www.cafpi.fr](http://www.cafpi.fr) et sur les réseaux sociaux.

En 2010, sous l'impulsion de CAFPI, naît l'APIC (l'Association Professionnelle des Intermédiaires en crédits) dans le but de promouvoir le métier de courtier, d'accompagner ses acteurs dans les évolutions réglementaires et législatives et défendre les intérêts de la profession auprès des pouvoirs publics ([www.apicfrance.asso.fr](http://www.apicfrance.asso.fr)).



CONTACT PRESSE - GALIVEL & ASSOCIÉS  
Carol Galivel / Gaëtan Heu  
Tél : 01 41 05 02 02 - Fax : 01 41 05 02 03  
21 - 23 rue Klock - 92110 Clichy  
[galivel@galivel.com](mailto:galivel@galivel.com)

CAFPI - Philippe Taboret  
Directeur Général Adjoint  
Tél : 01 69 51 00 00 - Fax : 01 69 51 18 18  
28 rte de Corbeil - 91700 Ste Geneviève des Bois  
[p.taboret@cafpi.fr](mailto:p.taboret@cafpi.fr)

**CAFPI** %  
EXPERT EN CRÉDITS

PROFIL EMPRUNTEURS DÉCEMBRE 2020 © CAFPI SA

UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ. VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.

« Aucun versement de quelque nature que ce soit ne peut être exigé d'un particulier, avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent ». « Pour tout prêt immobilier, l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours ; l'achat est subordonné à l'obtention du prêt, s'il n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées » CAFPI SA, siège social : 28 route de Corbeil - 91700 Ste Geneviève des Bois - Tél. 01 69 51 00 00 - E-mail : [cafpi@cafpi.fr](mailto:cafpi@cafpi.fr) S.A à Directeur et Conseil de Surveillance au capital de 11 395 600 euros - SIREN N° 510 302 953 - RCS EVRY - N° DE GESTION 2009 B 00365 - CODE APE 6619 B - ORIAS 09047385 - RC.I.O.B N° 57 437 750 - Courtier en opérations de banque et en assurance - Membre de l'APIC, Association Professionnelle des Intermédiaires en Crédits - Retrouvez l'ensemble de nos partenaires bancaires sur [www.cafpi.fr](http://www.cafpi.fr) - Document réservé aux professionnels.